

Création d'une Commission agricole

Fiche n° 1.10

Priorité : lot 1

1. Description du projet

Ce projet vise la création d'une Commission communale consultative de l'agriculture, dans le but de promouvoir et de favoriser le développement de l'agriculture sur le territoire communal. Elle est composée de représentants de différents acteurs du secteur agricole, tels que les agriculteurs, les producteurs, les éleveurs, les transformateurs, les consommateurs, les associations et les élus locaux.

La Commission communale consultative de l'agriculture a pour mission de formuler des avis et des recommandations sur les questions liées à l'agriculture dans la commune, d'évaluer les besoins et les opportunités de développement agricole, de proposer des mesures pour soutenir et améliorer les conditions de production agricole, et de favoriser les échanges et la coopération entre les différents acteurs du secteur.

Elle sera également chargée de sensibiliser la population locale aux enjeux de l'agriculture, de promouvoir des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement, et de participer à la mise en place de plans d'actions ou de projets spécifiques pour développer l'agriculture locale.

De manière plus concrète, ses missions consisteront à :

- Conseiller les autorités communales sur les questions relatives à l'agriculture et favoriser le développement de l'agriculture locale.
- Analyser et évaluer la situation agricole de la commune : La commission étudiera les spécificités agricoles de la commune, les potentialités et les contraintes liées à l'activité agricole locale.
- Proposer des mesures de soutien aux agriculteurs : La commission pourra recommander des mesures adaptées pour soutenir les agriculteurs locaux, comme des subventions, des formations professionnelles, des prêts, des infrastructures agricoles, etc.
- Favoriser le dialogue entre les agriculteurs et les autorités communales : La commission facilitera les échanges et la communication entre les agriculteurs et les élus locaux, afin de mieux comprendre les besoins et les attentes des agriculteurs, et de mettre en place des actions concrètes répondant à leurs besoins.
- Encourager les pratiques agricoles durables : La commission promouvra les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, telles que l'agriculture biologique ou raisonnée, la diversification des cultures, la gestion des déchets agricoles, etc.
- Sensibiliser la population à l'agriculture locale : La commission participera à des actions de sensibilisation pour informer et sensibiliser les habitants de la commune sur les enjeux de l'agriculture locale, l'importance de consommer des produits locaux, etc.
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs : La commission œuvrera pour l'amélioration des infrastructures et services destinés aux agriculteurs (irrigation, routes agricoles, marché des producteurs, etc.), ainsi que pour la reconnaissance du statut de l'agriculteur en tant que profession à part entière.

2. Justification du projet

L'agriculture occupe une place centrale dans le développement de Ciney. En effet, elle représente toujours un secteur économique majeur avec ses 118 exploitations en activités, créant ainsi des emplois directs et indirects qui alimente ainsi la vitalité de la commune.

Les agriculteurs cinaciens œuvrent à la valorisation du territoire et de son patrimoine. Les paysages agricoles (la SAU représente 59% du territoire), les cultures et les élevages font partie intégrante de l'identité de la commune, attirant ainsi les touristes et contribuant à son attractivité économique.

Enfin, l'agriculture favorise également la cohésion sociale. Les exploitations agricoles familiales sont souvent des lieux de transmission de savoir-faire et de traditions. Elles sont des acteurs de la vie locale, participant à la vie associative et aux fêtes populaires.

La mise en place d'une commission consultative de l'agriculture destinée à faire entendre la voix du monde agricole cinacien est donc une évidence.

Cette Commission agricole présentera les avantages suivants :

- La commission permettra d'inclure les différents acteurs du secteur dans le processus décisionnel.
- La commission regroupera des experts de divers domaines liés à l'agriculture (agronomie, économie rurale, environnement, etc.). Leur participation permettra ainsi de bénéficier de connaissances spécialisées, d'avis techniques et de conseils éclairés dans l'élaboration des politiques agricoles.
- La commission offrira une plateforme de dialogue et de concertation entre les différents acteurs de l'agriculture. Elle permettra de favoriser les échanges, les débats et les compromis, et de trouver des solutions consensuelles aux problèmes et enjeux du secteur. Elle pourra également servir de médiateur en cas de conflit ou de désaccord.
- La commission consultative contribuera à renforcer la transparence dans la prise de décision en matière agricole. Les débats et décisions prises au sein de la commission seront publics, ce qui permettra aux citoyens de suivre le processus et d'exprimer leurs opinions. Cela favorisera également l'acceptation des décisions prises et les rendra plus légitimes.
- La commission consultative jouera un rôle essentiel dans l'adaptation des politiques agricoles aux enjeux et défis actuels et futurs. Elle permettra d'identifier les besoins, de proposer des orientations et des ajustements nécessaires, et de suivre l'évolution du secteur agricole afin de prendre des décisions informées et pertinentes.

Effets attendus

- Un meilleur dialogue entre les acteurs du secteur agricole ;
- Une plus grande contribution des agriculteurs cinaciens à la politique agricole locale ;
- Une meilleure compréhension des décisions du secteur agricole par les habitants.



Lien avec d'autres fiches-projets




- Fiche 1.1 : Mise en place d'actions de promotion et de valorisation des produits locaux
- Fiche 1.8 : Actions de sensibilisation aux métiers et activités agricoles
- Fiche 2.4 : Revalorisation/développement du site du marché couvert de Ciney
- Fiche 2.14 : Mise en œuvre d'actions de valorisation du rôle positif de l'agriculture dans la protection de la biodiversité
- Fiche 2.16 : Mesures de protection et de valorisation des paysages condrusiens
- Fiche 3.23 : Préservation/restauration et création de couloirs écologiques

Alternative au projet

/

3. Lien à la stratégie du PCDR

	<p>I. Le renforcement de l'identité agricole et paysagère de Ciney par la valorisation des spécificités du territoire et le développement de la nature.</p>
1.1	Fédérer les différents acteurs de l'agro-alimentaire autour d'une image commune afin de valoriser les acteurs et produits du territoire
1.2	Mettre en place les conditions favorables pour la diversification des pratiques agricoles dans un contexte de transition environnementale, de résilience alimentaire et de préservation des paysages (openfield mixte)
1.3	Préserver les zones de qualité environnementale et développer le maillage écologique en faveur de la biodiversité et d'activités humaines respectueuses de l'environnement (tourisme, loisirs, etc.)
1.4	Développer davantage un tourisme vert et diversifié à Ciney, orienté sur l'image de capitale du Condroz
	<p>II. L'amélioration des liaisons douces et de la multimodalité afin d'encourager les alternatives à la voiture individuelle</p>
2.3	Mieux intégrer les besoins de tous les usagers (usagers faibles, PMR, agriculteurs, commerçants, etc.) dans les équipements et les aménagements de sécurité routière, d'espaces publics et d'abords des lieux de services.

	III. Agir localement face aux enjeux globaux : changements climatiques et dépendance énergétique
3.2	Augmenter la production locale d'énergie renouvelable - de manière intégrée au contexte local - en valorisant les ressources du territoire de manière à réduire la facture énergétique
3.3	Optimiser la gestion de l'eau pour s'adapter aux risques naturels (pluies orageuses, sécheresses...)
	V. Le renforcement de la dynamique associative et de la convivialité au sein de l'espace-public
5.2	Faciliter la convivialité et les liens sociaux
	VI. Le soutien aux initiatives économiques et commerciales locales en renforçant la diversité des activités et les synergies entre les acteurs
6.3	Renforcer le soutien aux commerçants et producteurs locaux en leur offrant plus de visibilité et en leur facilitant l'accès à des espaces de vente

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet aura des impacts positifs sur la biodiversité		X	
Le projet aura des impacts positifs sur les habitats protégés ou restaurés		X	
Le projet aura des impacts positifs sur la préservation sur les espèces menacées		X	
Le projet aura des impacts positifs sur la santé des Gesvois	X		
Le projet favorisera des relations harmonieuses entre agriculteurs et habitants et il renforce donc la cohésion sociale à l'échelle du territoire	X		
Le projet aura des impacts sur la rémunération et les conditions de travail des agriculteurs	X		X
Le projet favorisera les collaborations et la coopération entre les agriculteurs	X	X	X
Le projet favorisera la résilience alimentaire	X	X	X

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Sans objet
Périmètre d'intervention	Sans objet
Intégration du projet dans son environnement direct	Sans objet
Cadre légal	Sans objet
Statut de propriété	Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
<ul style="list-style-type: none"> - La CLDR - Le Groupe de travail agriculture - Les agriculteurs - La Commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Les agriculteurs - La CLDR - Les services communaux - Le GAL Condroz-Famenne - Les organismes de promotion de l'agriculture et d'éducation à l'environnement (ex : Faune et biotope, Natagora, Natagriwal...) - Le futur Parc Naturel - Le Contrat de Rivière Haute-Meuse 	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune

- Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
Fonds communaux	

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
 - Les agriculteurs souffrent d'une mauvaise image de la profession et des conflits surgissent de plus en plus souvent, notamment à propos de l'utilisation des pesticides.
 - La place importante de l'agriculture dans le projet de territoire
- État du dossier
 - Depuis quelques années, la Commune organise des réunions d'informations à destination des agriculteurs.
 - En 2022, une réunion de groupe de travail « agriculture » a été organisée dans le cadre de l'élaboration du PCDR
- Programme des travaux

Sans objet.
- Planification
 - Mise en route de la Commission agricole
 - Définition d'un programme d'actions annuel
 - Mise en œuvre des actions
 - Quatre à 6 réunions annuelles seront programmées.
- Démarches administratives à réaliser
 - Lancement d'un appel à candidatures via les canaux de communication communaux
 - Approbation de la composition de la Commission par le Conseil communal
 - Organisation de 3 réunions annuelles.
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Evaluation continue par la CLDR

8. Estimation globale du coût

Article	Montant (TVAC)	Sources de financement
Pour des frais de fonctionnement et de promotion ou l'organisation de petites actions.	500 € annuellement	Commune

Projet rémunérateur oui non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de réunions de la commission communale de l'agriculture tenues	3/an	Commune, via les comptes-rendus de la Commission
Nombre de membres présents à chaque réunion de la commission communale de l'agriculture.	Au moins 50% à chaque réunion	Commune, via les comptes-rendus de la Commission
Nombre de recommandations proposées par la commission communale de l'agriculture pour améliorer la politique agricole locale.	3/an	Commune, via les comptes-rendus de la Commission

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Pourcentage de recommandations proposées par la commission communale de l'agriculture acceptées et mises en œuvre par les responsables politiques.	2/an	Délibérations du Collège communal ou du Conseil communal
Nombre de partenariats établis entre la commission communale de l'agriculture et d'autres organisations publiques ou privées pour soutenir le développement agricole local.	1/an	Commune, via les comptes-rendus de la Commission
Nombre de formations ou d'ateliers organisés par la commission communale de l'agriculture pour les agriculteurs locaux.	2/an	Commune, via les comptes-rendus de la Commission
Nombre de projets agricoles ou initiatives locales soutenus par la commission communale de l'agriculture.	2/an	Commune, via les comptes-rendus de la Commission

10. Notice évolutive - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)
Sans objet

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :
Ce projet repose notamment sur la mise en œuvre d'actions concrètes et de réflexions relatives aux réalités et à l'avenir du monde agricole, qui favoriseront une meilleure gestion de la ressource « eau » sur le territoire communal, en partenariat direct avec les acteurs concernés que sont le Contrat de Rivière Haute-Meuse, le GAL Cœur de Condroz et le futur Parc Naturel.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :
Sans objet

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Ce projet vise la mise en œuvre de petits projets concrets et rapides qui mettent davantage en avant les ressources humaines et la bonne volonté que les moyens financiers.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Ce projet repose notamment sur la mise en œuvre d'actions concrètes et de réflexions sur l'avenir du monde agricole, qui favoriseront la biodiversité sur le territoire communal, en partenariat direct avec les acteurs concernés que sont le Contrat de Rivière Haute-Meuse, le GAL Cœur de Condroz et le futur Parc Naturel.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Sans objet

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Sans objet

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Sans objet